

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28
Date de la convocation : 24 mai 2011

N° 11.05.30.25

L'an deux mille onze et le trente du mois de mai, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, Mlle CROS, MM FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de Mme CARRETIER
Mme ROMÉRO en faveur de Mme RAMON BOTONNET
Mme TARAYRE en faveur de M. BOUSQUEL
M. PLANCHERON en faveur de Mme BOULANGÉ
M. SAVY en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTE : Mme ALQADI NASSAR

MARCO POLO – CESSION DE TERRAIN

Rapporteur : Monsieur COMBE

Il est rappelé au Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de Marco Polo, il est prévu des échanges de terrains et des cessions au profit de l'aménageur afin de régulariser les emprises foncières.

Il convient donc de céder les emprises nécessaires à l'aménageur de l'opération Marco Polo pour une superficie totale de 853 m² répartie comme suit :

- BX 141p : 27 m²
- BX 24p : 825 m²
- BX 143p : 1 m²

L'estimation des domaines fixe le prix de vente 23 000 €

Aussi est il proposé au Conseil municipal :

- De céder à l'aménageur les parties de parcelles nécessaires à la réalisation des objectifs du futur quartier au prix fixé par le service des domaines.
- de dire que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge des acquéreurs.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le
et publication
le

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :** MARCO POLO - CESSION DE TERRAIN**Date de transmission de l'acte :** 01/06/2011**Date de réception de l'accusé de réception :** 01/06/2011**Numéro de l'acte :** 11-05-30-25 (voir l'acte associé)**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20110530-11-05-30-25-DE**Date de décision :** 30/05/2011**Acte transmis par :** Corinne BERNAL**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations
3.2.1. Délibérations

